# **Ordonnance de prévention : Opérateur funéraire**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Mettre en oeuvre la procédure "Conduite à tenir face à des personnes difficiles"

Protégez-vous des TMS :

* Privilégier le travail à deux, en l'absence d'outil d'aide à la manutention
* Varier les postures de travail

Pour éviter les accidents :

* Disposer d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur
* Porter des chaussures fermées avec semelles antidérapantes
* Respecter les consignes de sécurité et les procédures d'utilisation des machines dangereuses
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident

Pour éviter les accidents de la route :

* Ne pas conduire sous l'effet de substances modifiant la vigilance
* Ne pas utiliser le téléphone en conduisant
* Vérifier périodiquement l'état du véhicule et de ses équipements

Protégez-vous des agents biologiques :

* Tenir à jour les vaccinations recommandées

Protégez-vous des agents chimiques :

* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 12/08/2025